



La responsabilité sociale des entreprises

Corporate Social Responsibility

FRANCOIS



LE PRÉSENT PASSEPORT A ÉTÉ ÉLABORÉ SUR COMMANDE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, EN COOPÉRATION AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, LE MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, LE MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI, LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA QUALITÉ DES ALIMENTS, LE CENTRE DE PROMOTION DES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (CBI), LE CENTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR (EVD) ET LA PLATEFORME NÉÉRLANDAISE CONSACRÉE À LA RSE, MVO NEDERLAND.

Réalisation :

MVO Nederland, Postbus 48, 3500 AA Utrecht

© La Haye, novembre 2009

SOMMAIRE

SOMMAIRE



INTRODUCTION

4



LA RSE EN BREF

6



LES PAYS-BAS ET LA RSE DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL

8



RSE ET COMMERCE INTERNATIONAL

10



RSE ET DROITS DE L'HOMME

14



ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

20



L'ÉTHIQUE DU GAIN

24



LA RSE, UN INVESTISSEMENT RENTABLE

28



FRAN 05

Introduction

Le présent passeport se veut une introduction à la notion de responsabilité sociale des entreprises (RSE), principalement à l'intention des agents des missions néerlandaises à l'étranger. Il présente les différentes facettes du développement durable auxquelles sont confrontées les entreprises lorsqu'elles ouvrent leurs activités à l'international. Sont ainsi abordés, outre la RSE, les principes directeurs de l'OCDE en la matière ainsi que les droits de l'homme, autant de points sur lesquels le gouvernement néerlandais a clairement précisé ses attentes à l'égard des entreprises.

À la lecture de ce passeport, chacun, quelle que soit sa mission, doit pouvoir contribuer à la diffusion de la RSE dans les entreprises internationales et approfondir les sujets qui l'intéressent grâce aux renvois aux sources d'informations. Ces références, et bien d'autres encore, se trouvent également sur le site www.mvonderland.nl/csrpassport (en anglais).

Politique

« La RSE profite à l'entreprise, à l'homme, à la faune, à l'environnement et à la société. Elle est garante d'une relation de meilleure qualité avec les clients, les investisseurs et les employés, et influe favorablement sur la réputation et la compétitivité des entreprises. Elle implique davantage que le simple respect de la réglementation nationale et internationale en vigueur et, partant, ne peut que relever d'une démarche volontaire ». Extrait de [la stratégie du gouvernement néerlandais en matière de RSE 2008-2011](#) (en anglais).

FRAN 05

La RSE en bref

Entreprendre au 21^e siècle ne peut se concevoir sans la prise en compte de la nouvelle norme qu'est la RSE. Déclinant les principes de développement durable à l'échelle de l'entreprise, la RSE est non seulement favorable à l'environnement, à l'homme et à la société dans son ensemble, elle est aussi gage de meilleurs résultats pour l'entreprise elle-même. Sa valeur ajoutée profite donc à toutes les parties prenantes.

La RSE tend à optimiser autant les processus généraux de l'entreprise (achats, production, logistique) que son activité centrale (produit ou service). Les thèmes et problématiques variant par pays, par secteur, voire par entreprise, il est crucial que la coopération s'organise entre sociétés privées, ONG, gouvernements et associations professionnelles.

La RSE implique d'aller au-delà des seules obligations légales, dans une perspective résolument tournée vers l'avenir. Les entrepreneurs désireux de s'engager dans cette voie peuvent se baser sur les normes internationales existantes, telles que les principes directeurs de l'OCDE.

Politique

La RSE implique d'être attentif aux conséquences sociales du fonctionnement de l'entreprise, ce qui se traduit par :

- l'orientation volontaire des activités de l'entreprise vers la création de valeur dans trois dimensions fondamentales – profit, population, planète – et, ce faisant, vers la prospérité sociale à long terme ;
- le souci d'une relation avec les différentes parties prenantes basée sur la transparence et le dialogue, et répondant aux interrogations légitimes émanant de la société.

Source : *Winst van waarden* (Des valeurs rentables), Conseil économique et social (SER) (en néerlandais).

Pour en savoir plus :

- *MVO Nederland* (en anglais), une plateforme qui incite les entreprises à assumer leur responsabilité citoyenne
- *Principes directeurs de l'OCDE*
- *Agence du ministère des Affaires économiques* (EVD) (en néerlandais avec certaines pages en anglais)

Documents :

- *Stratégie du gouvernement néerlandais en matière de RSE 2008-2011* (en anglais)

Les Pays-Bas et la RSE dans un contexte international

OCDE

Le gouvernement néerlandais compte sur l'implication des entreprises actives à l'international en faveur de la RSE, et attend d'elles en premier lieu qu'elles respectent [les principes directeurs de l'OCDE](#) (en anglais), tels qu'approuvés par les membres de cette organisation et un nombre croissant de pays tiers. Fruit de la coopération entre entreprises, syndicats et organisations de la société civile, ce code de conduite aborde notamment les questions des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Point de contact national (NCP)

Le NCP (en anglais) aide les entreprises dans la mise en pratique des principes directeurs de l'OCDE. Bien que le respect de ce code de conduite soit basé sur le volontariat, il est possible de signaler au NCP, arguments à l'appui, qu'une entreprise s'en écarte. S'il juge la requête recevable, le NCP intervient alors comme médiateur entre l'entreprise concernée et la personne ou l'organisation ayant tiré la sonnette d'alarme.

Droits de l'homme

En ce qui concerne les droits de l'homme, les attentes gouvernementales à l'égard des entreprises nationales se fondent sur les traités internationaux et les recommandations du Représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, John Ruggie.

Durabilité de la chaîne d'approvisionnement

En réponse à la Déclaration sur la responsabilité sociale des entreprises dans un contexte international (en anglais) rédigée par le Conseil économique et social (SER), le gouvernement a exposé dans une [lettre à la Chambre des représentants](#) (en néerlandais) sa politique en matière de durabilité des chaînes d'approvisionnement.

RSE et diplomatie

La RSE fait partie intégrante de la diplomatie économique et de la promotion du commerce extérieur, à travers le travail des missions économiques et la création d'espaces de dialogue et d'échange de connaissances. Pour les Pays-Bas, la RSE offre aussi la chance de se distinguer sur le marché mondial.

Pour en savoir plus :

- [Principes directeurs de l'OCDE](#) (en anglais)
- [Site internet du HCDC](#) (instruments des droits de l'homme)

Documents :

- [Stratégie du gouvernement néerlandais en matière de RSE 2008-2011](#) (en anglais)
- [Déclaration du SER sur la responsabilité sociale des entreprises dans un contexte international](#) (en anglais)



RSE et commerce international

Les entreprises qui importent, exportent ou investissent à l'étranger sont régulièrement confrontées à des problématiques sociales complexes. Quel est le contexte politique et la situation en matière de droits de l'homme dans un pays donné ? Quelle est la situation environnementale ? Comment réagir face à la corruption aux frontières ? Comment s'assurer de l'absence de recours au travail des enfants dans l'ensemble de la chaîne de production ? À l'international, la RSE commence donc par l'inventaire des possibles effets des activités de l'entreprise sur la population et l'environnement.

Responsabilité au niveau de la chaîne d'approvisionnement

Chaque entreprise constitue un maillon d'une chaîne internationale d'achat ou de production et est de plus en plus dépendante, pour ses propres performances et sa réputation, du comportement des autres acteurs de cette chaîne, tels que les fournisseurs ou les sous-traitants. La gestion durable pour l'ensemble de la chaîne passe par la promotion par tous les moyens des principes de la RSE au niveau de chaque maillon. Les entreprises peuvent ainsi – grâce à une multitude d'instruments allant de la simple information au contrôle – exercer une influence sur l'empreinte sociale et environnementale de leurs fournisseurs.

L'influence d'une entreprise au sein de la chaîne peut se schématiser comme suit :



Sphère d'influence

Politique

Le SER appelle les entreprises à mettre en pratique les principes de la RSE au niveau de la chaîne en renforçant la transparence du processus de production et en contrôlant partenaires et fournisseurs selon des critères sociaux et environnementaux. Pour le gouvernement, les points suivants sont cruciaux :

- La gestion de la chaîne d'approvisionnement relève en premier lieu des entreprises, le rôle de l'État étant de créer des conditions favorables.
- Il est légitime d'attendre d'une entreprise qu'elle use de son influence pour promouvoir la durabilité de la chaîne d'approvisionnement.
- La gestion durable de la chaîne se bâtit au cas par cas.

Sur le terrain...

L'ambassade des Pays-Bas à Kuala Lumpur, Malaisie

« Nous avons créé une boîte à outils pour les entreprises malaisiennes qui exportent vers les Pays-Bas. Elles sont ainsi mieux informées des attentes de leurs clients néerlandais en matière de RSE et, partant, plus aptes à y répondre. Selon nos partenaires, cet instrument se distingue par son originalité et sa fonctionnalité. Il dépasse l'approche traditionnelle consistant à présenter des théories, des lignes directrices ou des meilleures pratiques, qui restent souvent abstraites et difficiles à traduire dans le fonctionnement quotidien d'une entreprise moyenne. »



Parties prenantes

Employés, clients, fournisseurs, communautés locales, actionnaires, pouvoirs publics, syndicats, banques, comptables et ONG : la satisfaction de tous ces acteurs est vitale pour l'entreprise. Une société saine connaît l'ensemble de ses parties prenantes, est informée de leurs exigences et souhaits, y compris en matière de RSE, et sait évaluer leur degré d'implication et d'influence. La transparence de la communication à l'égard des parties prenantes et la coopération sont d'importants facteurs de succès, en particulier dans des contextes difficiles à l'étranger.



Partenariats solides

Le mouvement vers une politique intégrale de RSE n'est pas une quête solitaire : de nombreux secteurs, filières de matières premières, organes de production et organisations professionnelles disposent déjà de normes, d'initiatives et de directives. Se rattacher à un tel projet ou à un label permet de prévenir la prolifération des codes de conduite et le comportement « parasite » de ceux qui cherchent à peu de frais à profiter des investissements des autres. La coopération renforce en outre la crédibilité et la compétitivité d'un secteur ou d'un groupe de produits.

La norme ISO 26000, en cours de développement, devrait fournir une aide précieuse aux entreprises désireuses de mettre en œuvre les outils de la RSE. Celles-ci peuvent aussi rejoindre le [Pacte mondial](#), une initiative des Nations unies en faveur de la coopération internationale entre les entreprises en vue du renforcement de dix principes universels dans



le domaine des droits de l'homme, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Pour certains secteurs d'activité (bois, cacao, thé, soja, pierre naturelle et tourisme), l'affiliation à l'[Initiative néerlandaise en faveur du commerce durable](#) (IDH) (en anglais) constitue une option intéressante.

Pour en savoir plus :

- [Outils de la RSE par pays](#) (en néerlandais)
- [Initiative néerlandaise en faveur du commerce durable](#) (en anglais) (IDH), qui œuvre à un commerce internationale et à des chaînes de production plus durables
- [Pacte mondial](#), une initiative des Nations unies en faveur de la coopération internationale entre les entreprises en vue du renforcement de dix principes universels dans le domaine des droits de l'homme, de l'environnement et de la lutte contre la corruption
- [Centre de promotion des importations en provenance des pays en développement](#) (CBI) (en anglais)
- [Portail de la gestion durable des chaînes de production](#) (en anglais)
- [Norme ISO 26000](#) (en anglais)
- [Interactions entre ONG et monde de l'entreprise](#) (en anglais)

Documents :

- [Lettre du gouvernement néerlandais à la Chambre des représentants sur la gestion des chaînes d'approvisionnement](#) (en néerlandais)
- [Directives de la Chambre de commerce internationale](#) (ICC) (en anglais) pour la durabilité des chaînes d'approvisionnement
- [Brochure de l'EVD](#) (en néerlandais) sur la RSE



RSE et droits de l'homme

Protéger, respecter et réparer

Convaincus que la responsabilité du respect des droits de l'homme incombe également aux entreprises, les Pays-Bas soutiennent les travaux de John Ruggie, Représentant spécial du secrétaire général des Nations unies chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés. Celui-ci distingue trois principes fondamentaux : le devoir de protection de l'État en matière de droits de l'homme, la responsabilité des entreprises et leur obligation de respecter ces droits, et la nécessité d'accorder une réelle réparation aux victimes de violations des droits de l'homme par des entreprises. Il souligne aussi l'importance d'un processus de diligence raisonnable, par lequel les sociétés prennent conscience de leur impact sur les droits de l'homme et préviennent tout effet négatif.



La diligence raisonnable présuppose les quatre éléments suivants :

1. la définition de politiques des droits de l'homme au niveau de l'entreprise ;
2. l'évaluation de l'impact des activités de l'entreprise sur les droits de l'homme ;
3. l'intégration de ces connaissances et des normes en matière de droits de l'homme à la culture d'entreprise et à son mode de gestion ;
4. le suivi et l'obligation de rendre des comptes.

Le rapport de J. Ruggie a reçu un écho positif autant auprès des gouvernements que des entreprises et des ONG.

Sur la base de quelque 400 études de cas, J. Ruggie démontre que les activités des entreprises peuvent avoir un impact sur chacun des trente droits cités dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, qu'ils soient liés ou non au travail.

OIT

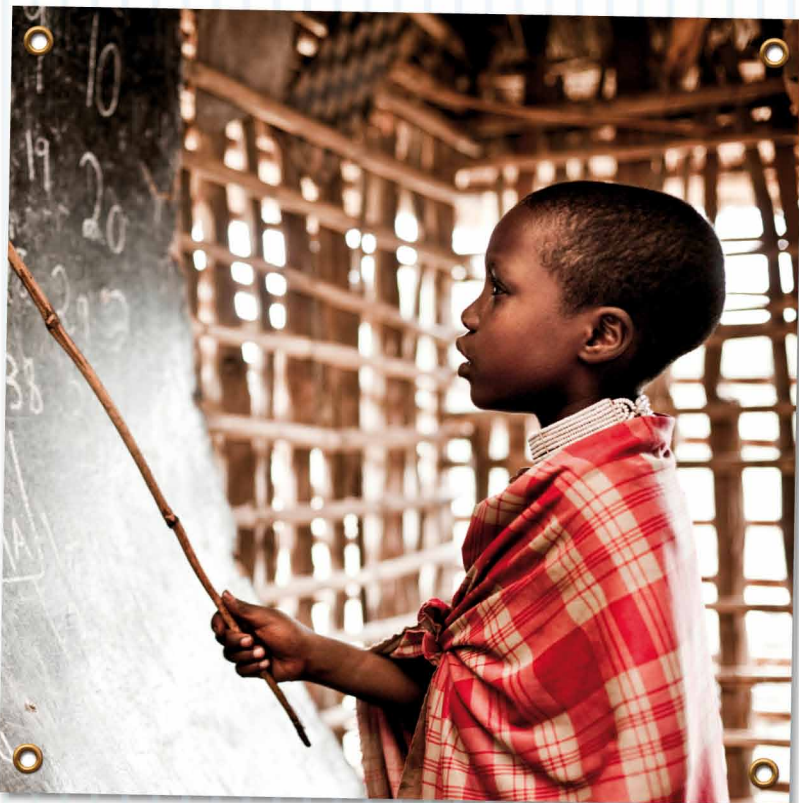
Les principaux droits sur le plan des relations de travail sont fixés dans les conventions de l'[Organisation internationale du travail](#) (OIT) et ancrés dans la législation nationale de nombreux pays. La liberté syndicale, le droit à des négociations collectives et l'interdiction du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination sont primordiaux. La sécurité de l'emploi, la sécurité et la santé, un salaire décent et un nombre raisonnable d'heures de travail font également partie des droits des travailleurs.

Contrôle rapide

L'Institut danois des droits de l'homme (DIHR) a créé des outils permettant aux entreprises d'évaluer l'impact de leurs activités sur les droits de l'homme. Les ambassades peuvent conseiller aux entreprises d'effectuer un contrôle rapide. Le DIHR développe un portail en ligne, qui propose des informations par pays et par secteur.

Les Pays-Bas et la RSE / les droits de l'homme

Les Pays-Bas ont fait réaliser une enquête concernant la responsabilité des entreprises néerlandaises dont les filiales étrangères sont impliquées dans des violations des droits de l'homme et du droit de l'environnement. En 2010, six ambassades intensifieront leur politique dans le domaine de la RSE et des droits de l'homme ; elles partageront leurs expériences avec d'autres ambassades en vue d'un engagement plus actif au niveau mondial.



FR 15

Travail des enfants

Dans sa Stratégie des droits de l'homme, le gouvernement néerlandais exprime son intention de jouer un rôle moteur dans la lutte contre le travail des enfants, à commencer par ses formes les plus graves. À cet effet, les Pays-Bas prônent une approche intégrée, utilisant tous les instruments disponibles, et abordent régulièrement ce problème dans leur dialogue avec les pays tiers. Ils visent également, par leur politique de coopération au développement, à renforcer l'accès à l'éducation et à améliorer les conditions de vie, de façon à ce que les enfants ne soient plus contraints de travailler.

Lors de leurs demandes de subventions gouvernementales pour investir dans les pays émergents ou en développement, les entreprises sont tenues de fournir une déclaration attestant que leurs fournisseurs primaires ne font appel ni au travail forcé ni au travail des enfants. Les Pays-Bas œuvrent en faveur de l'inclusion de clauses relatives aux droits de l'homme, y compris au travail des enfants, dans les accords de libre-échange et autres accords commerciaux préférentiels. Au niveau européen, ils plaident pour l'interdiction des produits issus des formes les plus graves de travail des enfants. À l'initiative des Pays-Bas, le Conseil des ministres de l'UE a chargé la Commission européenne d'explorer les possibilités d'introduction de mesures commerciales et d'interdiction de certains produits.

Genre

Le gouvernement néerlandais veut contribuer à supprimer, dans le monde entier, toute forme de discrimination basée sur le sexe et à renforcer structurellement le statut des femmes et des filles, notamment dans les pays en développement. La participation accrue des femmes au marché de l'emploi

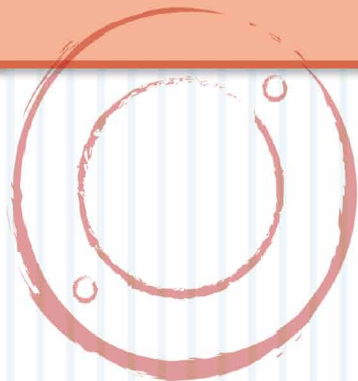
FR 17

a un impact positif en termes de croissance économique, d'activité industrielle et de bénéfices. C'est pourquoi il est crucial de prévenir la discrimination sous toutes ses formes à leur encontre : statut juridique, salaire, violence, exclusion. Pour résoudre le problème de l'inégalité des sexes, il est important que davantage de femmes occupent des postes d'encadrement.

Sur le terrain...

Ambassade des Pays-Bas à Bogotá, Colombie :

« L'industrie minière colombienne souffre d'une mauvaise image. Les nombreux conflits entre sociétés, employés et communautés locales portent principalement sur les expulsions, la violence sur le lieu de travail, la pollution et l'oppression des travailleurs. En collaboration avec le *Comité Minero Energetico, Ideas para la Paz* et les ambassades britannique et américaine, notre ambassade s'attache à favoriser le respect des droits de l'homme dans le secteur minier. Nous apportons à cet effet notre expertise en matière de promotion du dialogue entre la société civile, le gouvernement, les entreprises et la communauté locale. »



Pour en savoir plus :

- [Déclaration universelle des droits de l'homme](#)
- [Site](#) (en anglais) sur les travaux du Représentant spécial chargé de la question des droits de l'homme, John Ruggie
- [l'Organisation internationale du travail \(OIT\)](#)
- [Outils de l'Institut danois des droits de l'homme](#) (en anglais) (DIHR) pour évaluer l'impact de l'activité des entreprises sur les droits de l'homme
- [Aim for Human Rights](#) (en anglais) est une organisation néerlandaise de soutien aux entreprises dans l'utilisation des [outils d'évaluation de l'impact des activités sur les droits de l'homme](#) (en anglais)
- [Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme](#), informations actualisées sur les droits de l'homme et lettre d'informations numérique
- [l'IBLF \(International Business Leaders Forum\)](#) (en anglais) travaille en coopération avec le monde de l'entreprise, les gouvernements et la société civile au renforcement de la participation des entreprises au développement durable et à la promotion des droits de l'homme
- [Site international du syndicat FNV](#) (en anglais)
- [Site du syndicat CNV](#)
- [Business Leaders Initiative on Human Rights](#)

Documents :

- Stratégie du gouvernement néerlandais pour les droits de l'homme, [« Pour une existence digne »](#) (en anglais)
- [Rapport du Conseil des droits de l'homme sur les entreprises et les droits de l'homme](#)



Environnement et développement durable

Réchauffement climatique, raréfaction des ressources naturelles, pollution, atteintes portées à la nature accablent toujours plus l'environnement. Le gouvernement néerlandais estime que le monde de l'entreprise a un rôle important à jouer pour améliorer la situation et donne lui-même l'exemple en s'engageant à ce que ses achats répondent aux exigences du développement durable.

Performances environnementales

Les entreprises peuvent améliorer leurs performances environnementales en limitant et, si nécessaire, en réduisant l'impact sur l'environnement de leurs processus, produits et services. Cela passe par exemple par l'introduction d'un système de gestion de l'environnement et par des efforts soutenus en matière d'innovation et de R&D.

Ressources naturelles

La consommation excessive et inappropriée des ressources naturelles met en danger la biodiversité au niveau mondial, ce qui constitue une menace pour la distribution d'eau potable et la production alimentaire. Il est primordial que les entreprises assument leurs responsabilités au sein de la chaîne de production en ce qui concerne l'achat, l'exploitation et la transformation de ressources vulnérables telles que l'eau salubre, les sols fertiles, le bois et les minéraux. Des solutions innovantes pourront notamment déboucher sur une réduction de la consommation d'eau, l'utilisation de ressources plus largement disponibles et l'accroissement du bien-être animal.

Énergie

Les combustibles fossiles sont épuisables et leur utilisation, génératrice d'émissions de CO₂, a souvent un impact néfaste sur l'environnement. Les entreprises peuvent réduire leur consommation énergétique tout en s'attachant à faire un usage maximal des sources d'énergie durables dans leurs équipements de production, mais également dans les transports et autres maillons de la chaîne de production.

Déchets et produits résiduels

La plupart des activités génèrent des déchets résiduels ou laissent des substances nocives dans l'eau ou dans l'atmosphère. Réduire les émissions

Planète



FR 22

nocives et la production de déchets doit être un objectif partagé par toutes les entreprises, qui doivent également veiller à un traitement correct des déchets grâce au tri, l'épuration des eaux usées et le recyclage. À cet égard, le « cradle to cradle » (du berceau au berceau) est un concept intéressant, qui envisage la vie des produits sous la forme d'un cycle fermé.

Pour en savoir plus :

- [Principes directeurs de l'OCDE](#)
- [Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement \(1992\)](#)
- [Convention sur la diversité biologique](#), signée par 150 chefs de gouvernement lors du sommet de Rio de 1992
- [Protocole de Kyoto \(1997\)](#)
- [Norme ISO 14000](#)
- [Système de management environnemental et d'audit de l'UE \(EMAS\)](#) (en anglais)
- [Programme Production propre du PNUE](#) (en anglais)
- [Guide de référence du GIEC des meilleures techniques disponibles](#) (en anglais)
- [Convention de Bâle sur les déchets dangereux](#)
- [Principes Ceres](#) (en anglais)
- [Partners for water](#) (en anglais), programme commun du gouvernement des Pays-Bas, du monde de l'entreprise, d'instituts scientifiques et d'ONG en faveur de la compétitivité internationale du secteur hydraulique néerlandais
- [Site du ministère du Logement, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement sur les achats publics durables](#) (en néerlandais)

FR 23



L'éthique du gain

L'entreprise socialement responsable contribue au progrès économique, social et écologique à son propre profit mais aussi à celui de la société dans son ensemble. Elle fait preuve d'une grande probité dans ses relations avec les pouvoirs publics et les autres entreprises.

Lutte contre la corruption

Très largement répandue, la corruption fausse la concurrence et est facteur d'inefficacité. Ses effets sont particulièrement néfastes dans les pays pauvres, où elle entrave la distribution équitable des fruits de la croissance, détourne des ressources publiques déjà rares et annihile les efforts pour lutter contre la pauvreté. En l'absence de concurrence libre et équitable, l'économie néerlandaise sera également lésée dans ses intérêts à l'exportation.

Les efforts néerlandais en faveur de la lutte contre la corruption, en particulier dans les pays en développement, visent à assurer des règles du jeu équitables, à réduire efficacement la pauvreté et à répartir au mieux les fruits de la croissance.

Pour ce faire, le gouvernement soutient toutes les initiatives destinées à lutter contre ce fléau. Chaque décision financière impliquant des fonds destinés au développement est accompagnée d'une analyse de risque. Si, malgré cette précaution, un cas de corruption se présente, l'aide est suspendue, voire définitivement stoppée. Les pouvoirs publics épaulent les entreprises

néerlandaises confrontées à des malversations dans des pays tiers. Enfin, le ministère public poursuit tout ressortissant néerlandais ou toute société implantée aux Pays-Bas qui se rend coupable de corruption de fonctionnaires étrangers, directement ou par le biais d'intermédiaires.

Politique

Convention sur la lutte contre la corruption

Signée par les pays membres de l'OCDE, la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales a été intégrée en 2001 à la législation néerlandaise. Selon ce texte, une entreprise ne peut offrir, promettre, octroyer ou accepter un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir ou de conserver un marché ou un autre avantage indu.

Diffusion d'informations

Transparence et ouverture sont des mots clés dans le domaine économique. Selon la nature de ses activités, sa taille et son lieu d'implantation, une entreprise a tout intérêt à communiquer régulièrement sur son activité et ses résultats, et à prouver ainsi qu'elle n'a rien à cacher. La publication d'un rapport social annuel favorise également la transparence.

Dans de nombreux marchés émergents et pays en développement, la régulation fait encore défaut s'agissant de questions telles que le droit des consommateurs, la propriété intellectuelle, le droit de la concurrence et les impositions. La gestion responsable de ces problématiques par l'entreprise peut contribuer au développement durable de son pays d'implantation, ce qui est favorable à long terme autant à ce dernier qu'aux activités commerciales de l'entreprise. Voir à ce propos les principes directeurs de l'[OCDE pour les multinationales](#) (en anglais).

Pour en savoir plus :

- [Global Reporting Initiative](#) (GRI), a élaboré les lignes directrices les plus utilisées mondialement pour le reporting en matière de développement durable
- [Portail anticorruption](#) (en anglais) contient des informations par pays à destination des PME
- [Transparency International](#) (en anglais), principes de conduite des affaires pour contrer la corruption
- [Politique anticorruption de l'ICC](#) (en anglais)

Documents :

- Annexe au Code de conduite du ministère néerlandais des Affaires étrangères sur la corruption à l'étranger (Intranet du ministère)
- [Principes directeurs des Nations unies pour la protection des consommateurs](#)
- [Principes de conduite des affaires pour contrer la corruption](#)
- [Principes de conduite des affaires pour contrer la corruption - Edition Petites et Moyennes Entreprises](#) (PME)
- [Convention de l'OCDE](#) sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers

La RSE, un investissement rentable

Si le secteur privé s'implique fortement dans des formes d'entrepreneuriat responsable, c'est en partie grâce à la conviction ou à l'intuition qu'un tel investissement est rentable, surtout à long terme. Comme le révèle une étude récente, les entreprises qui intègrent la perspective RSE à leur management sont plus performantes que leurs concurrentes.



* A.T. Kearney, Inc. (2009). *Green winners. The performance of sustainability-focused companies* (en anglais).

Quelques effets de la RSE :

- compétitivité accrue grâce à la réduction des coûts, la hausse de la production et l'innovation ;
- identité plus forte, ouvrant de nouveaux débouchés et la possibilité de nouveaux partenariats ;
- renforcement de la confiance des clients ;
- adhésion des parties prenantes et confiance de la communauté ;
- employés motivés, en bonne santé et hautement qualifiés ;
- réduction des risques ;
- forte culture d'entreprise ;
- retombées positives dans les médias ;
- accès à des subventions publiques.

Sur le terrain...

Délégation commerciale des Pays-Bas à Lyon :

« Un nombre croissant d'entreprises néerlandaises opérant dans le domaine du développement durable recherchent des débouchés dans notre région. Nous essayons de répondre à leurs besoins spécifiques dans les études de marché. Nous n'approchons pas seulement les sociétés locales qui appliquent la RSE, mais aussi celles qui ont encore un long chemin à parcourir en la matière. Après les avoir écoutées, nous tentons de les convaincre, preuves à l'appui, des bénéfices sociaux, environnementaux et financiers des produits durables. »

